
DESTINATAIRES :	À tous les médecins et le personnel du CISSS de la Montérégie-Ouest
EXPÉDITEURS :	Martine Legault, directrice de la logistique Guillaume Ferland, coordonnateur de la chaîne d'approvisionnement, DL Yanic Bélanger, chef du service de gestion contractuelle, DL
DATE :	Le 21 mai 2026
OBJET :	Autorisation de Santé Québec pour modifications de contrat passant au-delà du seuil d'appel d'offres public

Dans un souci de clarifier les seuils d'autorisation, de renforcer les contrôles en amont et d'assurer une application uniforme des exigences, nous souhaitons porter à votre attention une mesure importante. Celle-ci vise à améliorer nos mécanismes de contrôle et de conformité, notamment en ce qui concerne les modifications contractuelles. Elle s'applique en particulier aux contrats initialement sous le seuil d'appel d'offres public, mais dont la valeur dépasse ce seuil à la suite d'une dépense supplémentaire.

Un champ « autorisation Santé Québec » sera ajouté dans le système ISIOS, au même emplacement que les champs existants (AMP, ARQ, etc.). Cette modification permettra de mieux identifier et appliquer les autorisations requises.

Nous rappelons que, conformément à la *Politique cadre en matière d'acquisition et de gestion contractuelle des contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction et en matière de technologie d'information* de Santé Québec et du *Règlement intérieur de Santé Québec* (Phase 5), une autorisation est requise lorsqu'une modification entraîne une dépense supplémentaire qui fait en sorte que la valeur totale d'un contrat, initialement sous le seuil d'appel d'offres public, dépasse ce seuil. Cette autorisation doit être accordée par le Directeur général de l'approvisionnement stratégique de Santé Québec ou par une personne à qui ce pouvoir a été délégué.

Lorsqu'une autorisation est nécessaire, la collaboration des intervenants, des gestionnaires et, au besoin, des experts est requise afin de bien documenter les motifs justifiant la modification et de s'assurer du respect des exigences applicables.

Ces mesures visent à assurer une gestion plus rigoureuse, transparente et conforme de nos contrats.

Merci à tous pour votre collaboration dans la mise en œuvre de ces mesures.

ML, GF, YB